



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 23-010 – 31 janvier 2023

### Commande publique Marchés publics

Quorum : 15  
Présents : 20  
Pouvoirs : 8  
Votants : 28

#### Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Hermine TOFFOLETTI – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET

#### Excusés :

Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Pascale THEZE – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY

#### Absente :

Catherine CHERIF

#### Pouvoirs :

Mathieu LUCAS MOUNIER à Philippe SALAÛN – Isabelle LEBOURDAIS à Sandrine THURET – Jean-Philippe MEHU à Laurence BIENNE – Jean LEMOINE à Dominique DELAMARRE – Anne GADBY à Cédric BINET – Pascale THEZE à Hermine TOFFOLETTI – Julien DUBOIS à Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY à Michèle MOTEL

#### Secrétaire de séance :

Philippe SALAÛN

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Aménagement du lotissement Le Domaine de Saint-Marc – Avenants aux marchés de travaux

Par délibération n° 22-042 en date du 22 février 2022, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux liés à l'aménagement du lotissement Le Domaine de Saint-Marc, notamment avec les entreprises suivantes :

- Lot 3 - Alimentation en eau potable, éclairage public, électricité, génie civil de télécommunications et tranchées du réseau Gaz avec l'entreprise ERS, pour un montant de 339 672,00 € HT
- Lot 4 - Aménagements paysagers avec l'entreprise ALTHEA NOVA, pour un montant de 171 000,00 € HT

Dans le cadre des travaux, des prestations supplémentaires s'avèrent nécessaires :

- Lot 3 - Mise en place de 5 robinets vannes sur le réseau Eau potable : .....1 543,75 € HT
- Lot 4 - Débroussaillage complémentaire : .....5 880,00 € HT

Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux – Sécurité et Finances – Budgets, réunies respectivement les 16 et 23 janvier 2023,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé :

- 1°) De passer un avenant n° 1 aux marchés de travaux des lots n° 3 et n° 4 pour un montant respectif de 1 543,75 € HT et 5 880,00 € HT
- 2°) D'autoriser Monsieur le Maire à les signer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 15/02/2023

-Publication en ligne le 16/02/2023

-Notification le

Le Maire

Dominique DELAMARRE

Dominique DELAMARRE

Philippe SALAÛN



### CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

#### Les voies de recours

#### Les délais

##### Devant le Maire

. *Le recours gracieux*

Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

##### Devant le Tribunal Administratif

. *Le recours contentieux*

Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).